



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE RIFSEEP

L'administration du SDIS de la Gironde a convié l'ensemble des organisations syndicales à quatre réunions de travail visant à la mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (**Régime Indemnitaire Fonctions Sujétions Expertises Engagement Professionnel**).

Un calendrier nous a été présenté :

- 3 réunions de travail,
- Un vote en CT le 20 novembre 2017,
- Un vote en CASDIS le 18 décembre (avancé depuis au 6 décembre),
- Une mise en place sur les payes de janvier 2018.

Ce nouveau régime ne concerne que les PATS. Il s'appuie principalement sur les fiches de poste.

Ce calendrier, extrêmement court, ne permettait pas de véritable concertation avec vos représentants et ne nous laissait aucun temps pour vous informer et vous consulter. Les enjeux étaient tels que nous ne pouvions imaginer que ce dossier ne puisse être débattu, ajusté et amendé, d'autant que l'administration nous assurait n'avoir pas de véritable projet construit à présenter.

L'ensemble des organisations syndicales a décidé, à l'issue de la première réunion, d'adresser au Président du CASDIS une demande de report de calendrier. Ce projet de courrier a été soumis à l'approbation de l'ensemble des syndicats de notre établissement et a été envoyé.

Ce courrier est à ce jour resté sans réponse

Cependant, le dossier figurait bien à l'ordre du jour du Comité Technique. Une déclaration commune a donc été rédigée pour lecture à l'ouverture de la séance, demandant le retrait du dossier de l'ordre du jour.

Cette demande a été rejetée.

Nous avons demandé une suspension de séance lors de laquelle les représentants du personnel se sont mis d'accord pour un compromis en proposant un report à l'administration non pas au 1^{er} janvier 2019 mais au 1^{er} juillet 2018.

Cette demande a été également rejetée et le dossier soumis au vote.

Malgré l'entente entre tous les syndicats et le travail collectif effectué jusque là, contre toute attente, et malgré les engagements pris, le SNSPP-PATS s'est abstenu sur ce dossier alors que toutes les autres organisations se positionnaient comme convenu entre tous et votaient contre. Malheureusement, Cette seule voix était indispensable pour bloquer ce vote. Ce syndicat portera donc devant les agents l'entière responsabilité de sa volte-face et de ses conséquences.

Nous avons estimé devoir vous en informer.